



**NOS ATOUTS EXCLUSIFS**



**1er & 2e**

Aux Palmarès de la Revue **Gestion de Fortune** et du Magazine **Investissement Conseils** - Catégorie Monteur en Loi Girardin Industrielle, depuis leur création.



**1,8 milliards**

d'euros d'investissements financés sur les 10 dernières années



**336 millions**

d'euros d'investissements réalisés par ECOFIP en 2023 en loi Girardin



**16 800**

Entreprises locataires en cours



**17 355**

Investisseurs en cours



**3 800**

Entreprises financées en 2023 par ECOFIP



**665**

Partenaires CGP



**Plus de 100**

Salariés répartis sur l'ensemble des DOM-COM et Paris à votre service



**69**

Agréments fiscaux délivrés par la DGI pour ECOFIP entre 2012 et 2021



**7**

Bureaux ECOFIP dans le monde :

Martinique - Guadeloupe - Guyane - Réunion - Nouvelle-Calédonie - Polynésie - Paris



**Ecofonds sécurisés**

avec assurances intégrées



## LES 3 ATOUTS PRINCIPAUX D'ECOFIP POUR UN MONTAGE MAÎTRISÉ DES OPÉRATIONS EN GIRARDIN INDUSTRIEL :

- ✓ **La mutualisation et la diversification géographique** des investissements sur 5 à 6 sociétés, soit une trentaine d'exploitants / biens indépendants en tout.
- ✓ Le choix des sociétés et des matériels : une sélection de **biens notamment standards non spécifiques ou avec une demande forte et régulière.**
- ✓ Un réseau de 7 agences dans tous les DOM-COM et l'hexagone pour assurer une bonne gestion et un **réel suivi des investissements.**

## LES GARANTIES D'ECOFIP POUR PROTÉGER L'INVESTISSEUR ET SA RÉDUCTION D'IMPÔT GIRARDIN :



ECOFIP dispose d'assurances et de garanties figurant parmi les meilleures du marché :

NOUVEAU

- ✓ **Assurance RC PRO** : ECOFIP a souscrit auprès de COVEA RISKS SA une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle portant le N° 115.420.459 à hauteur de 2 500 000 euros par sinistre et par an.  
Souscription d'une deuxième police de 5 000 000 d'euros supplémentaires par sinistre et par an.  
Souscription d'une troisième police de 12 500 000 d'euros supplémentaires par sinistre et par an.  
→ Portant ainsi le plafond de garantie RC PRO à hauteur de 20 000 000 d'euros par sinistre et par an pour ECOFIP.
- ✓ **Assurance RC et Assurance Dommages Chapeau Exploitants** : en cas d'accident d'un matériel exploitant non ou mal assuré, ECOFIP protège les investisseurs - associés des sociétés (SNC ou SAS) des demandes éventuelles de réparation en responsabilité civile et des pertes financières locatives.
- ✓ **Assurance EXCLUSIVE chapeau requalification fiscale** : intégrée aux contrats d'assurance Chapeau, cette assurance exclusive couvre le montant de la réduction d'impôts des investisseurs dans le cas d'une remise en cause de l'avantage fiscal liée à la perte totale des biens loués en cas de sinistre, l'agissement délictueux d'un intermédiaire ou d'un locataire, ou toute faute dont ECOFIP serait victime.
- ✓ **Garantie GPLUS - optionnelle** : pour garantir quoiqu'il arrive 100 % de la réduction d'impôts.



**ECOFIP**  
Ingénierie & Financement Outre-Mer



01 53 04 90 53



paris@ecofip.com



11, rue Dosne - 75116 Paris